

POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE FRANÇAISE PÉRENNE

- Programmation Pluriannuelle de l'Energie -
 - Stratégie Nationale Bas Carbone -

CONTRIBUTION DE COÉNOVE







Programmation Pluriannuelle de l'Energie, Stratégie Nationale Bas Carbone :

des révisions qui ne doivent écarter aucune solution, ni oublier la voie de la raison. >>>



Les révisions de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ont été engagées par le Gouvernement en 2017 dans l'optique d'arriver à la publication de ces documents programmatiques actualisés courant 2019.

Plus que de simples orientations, ces révisions vont impulser et définir la ligne directrice générale de la politique énergétique française et donner le cap de notre futur mix énergétique permettant de répondre aux objectifs de la Loi de Transition Energétique (LTE) mais également au plan climat. C'est un moment décisif pour l'ensemble des filières.

Plusieurs réunions sous l'égide de la DGEC ont permis, dans le courant du premier semestre 2018, la présentation d'hypothèses et de scénarii envisagés par l'administration pour viser la neutralité carbone de la France en 2050, en s'appuyant d'une part sur la baisse des consommations et d'autre part sur le développement des énergies renouvelables (EnR).

A ce stade, même si les acteurs, dont Coénove, ont été consultés et ont pu émettre leurs commentaires, leur prise en compte n'en demeure pas moins limitée. Ainsi, aux vues des éléments présentés, l'Association souhaite alerter sur la trajectoire qui se dessine et l'absence de fondements technico-économiques qu'elle revêt. Le flou systématiquement entretenu sur le mix électrique français à l'horizon 2050 quant à la part relative du nucléaire et des EnR électriques, n'est par ailleurs pas de nature à rassurer sur la partialité du modèle.

Confortés par différentes études réalisées au sein de l'UE, nous avons pour conviction que c'est uniquement en s'appuyant sur les forces de chaque énergie, en en tirant le meilleur parti qu'il sera possible d'arriver à un mix pleinement décarboné à coût acceptable en 2050 et répondant à la sécurité d'approvisionnement de notre pays. C'est dans cette optique que les travaux sur ces documents programmatiques doivent être envisagés.

LES GRANDS AXES QUI DOIVENT ORIENTER LES RÉFLEXIONS

Au-delà des hypothèses, des considérations plus générales doivent sous-tendre la réflexion.

- LE MIX ÉNERGÉTIQUE -

• Conserver un mix énergétique pluriel et diversifié

L'usage chauffage et dans une moindre mesure la production d'eau chaude sont par nature climatiques et engendrent la thermo-sensibilité du mix énergétique. Le mix énergétique français n'échappe pas à cette règle, mais se distingue des autres pays européens par la part du chauffage électrique dans le parc de logements, entrainant de forts appels de puissance sur le réseau électrique dès lors que les températures chutent. Sur les deux hivers qui viennent de s'écouler, c'est bien grâce à la complémentarité entre les énergies, et notamment la contribution importante du gaz, qu'il a été possible de répondre aux besoins de puissance et de passer ces périodes de pointe sans coupure.

Dans ce contexte, le scénario d'électrification dans le bâtiment et le développement massif des pompes à chaleur (PAC) électriques, présenté par la DGEC, n'apporte aucune garantie de réponse à cet accroissement de la thermo-sensibilité, même avec des hypothèses fortes de sobriété, d'efficacité énergétique et de massification de la rénovation énergétique.

A l'échelle du quinquennat, mais également à plus long terme, la France aura toujours besoin d'énergies puissantes, rapidement disponibles et stockables, comme le gaz.

Afficher clairement l'ambition de 100% d'énergies renouvelables en 2050

Il faut dès aujourd'hui afficher qu'un futur 100% renouvelable est non seulement possible mais également souhaitable pour la France et prendre dès à présent les dispositions pour y parvenir. Toutefois, toutes les filières EnR n'ont pas encore atteint leur pleine maturité et la R&D fait que nous allons être confrontés à des ruptures majeures accélérant significativement leur développement dans la décennie à venir. Il faut donc accepter la non linéarité de la trajectoire et prendre des objectifs en phase avec la neutralité carbone en 2050 ; sans faire de l'atteinte des jalons intermédiaires des points de blocage.

• Aller vers la neutralité carbone mais pas seulement

La France a affiché, au travers de son plan Climat, la volonté de tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2050 et nous y souscrivons. Toutefois, si les émissions de CO₂ doivent être considérées comme un facteur de premier ordre, le carbone ne saurait être le seul facteur à prendre en compte. Aussi, la limitation de l'émission de particules et autres polluants dégradant la qualité de l'air et nos conditions de vie doivent faire partie des priorités ; de même que la gestion des déchets générés, en particulier nucléaires.



Raisonner en Analyse du Cycle de Vie (ACV)

Face à la finitude des ressources et dans une logique de prélèvement raisonné à notre planète, nos réflexions doivent être conduites par une démarche globale de type ACV. Sur le secteur énergétique, cela se traduit notamment par la nécessité de continuer à exprimer l'ensemble des objectifs en énergie primaire.

En effet, elle seule tient compte, pour délivrer l'énergie consommée, de l'énergie nécessaire à la production, au stockage, au transport et à la distribution de cette énergie finale. Elle constitue le juste reflet des ponctions faites à la planète pour satisfaire nos besoins d'énergie finale.

• S'appuyer sur les actifs

Quel que soit le scénario énergétique retenu, il doit être basé sur un chiffrage financier précis permettant de dégager les moyens qui lui assureront sa viabilité économique de long terme. Dans cette optique, l'utilisation prioritaire des moyens de production et infrastructures existantes est essentielle. Ainsi, les réseaux de gaz, avec un maillage de 230 000 kilomètres, accessibles à 80% de la population française, constituent une infrastructure de premier ordre. Propriété amortie des collectivités locales en ce qui concerne les réseaux de distribution et représentant un patrimoine conséquent de 16 milliards d'euros, ils ne peuvent ni ne doivent finir parmi les actifs échoués de la Transition Energétique, d'autant plus qu'ils vont devenir un vecteur de chaleur renouvelable essentiel au travers des gaz verts (biométhane, hydrogène renouvelable, méthane de synthèse) qu'ils ont vocation à acheminer.

- LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DU BÂTIMENT À LA BAISSE DES CONSOMMATIONS -

Poursuivre les efforts d'efficacité énergétique

Pour atteindre la baisse attendue des consommations d'énergie et corrélativement celle des émissions de CO₂, la maîtrise de la demande, le développement de l'efficacité énergétique des équipements mais également l'éveil des consciences pour aller vers une plus grande sobriété énergétique sont impératifs, en complément de la rénovation énergétique s'attaquant à la baisse des besoins.

A titre d'exemple, le renouvellement d'ici 2030 du parc actuel de chaudières gaz par des chaudières à condensation permettrait rapidement, par ce seul geste, un gain de plus de 30% des consommations et donc des émissions. Couplé à l'isolation des combles, ce sont alors 50% d'économies qui sont à portée de mains.

Ainsi, avoir recours au sein de chaque filière aux solutions les plus accessibles et efficaces encouragées par les règlements européens sur l'éco-conception des produits est la voie la plus sûre pour enclencher un processus vertueux tout en se mettant sur la trajectoire BBC réno.

De plus, cette mesure accessible à l'horizon 2030 n'obère nullement les objectifs à l'horizon 2050 compte tenu de la durée de vie des équipements et du développement du gaz renouvelable.

REPRODUCTION INTERDITE · 2018

• Prioriser la rénovation du parc existant

Atteindre un parc 100% BBC réno en 2050 revient à mettre en œuvre 500 000 rénovations performantes annuellement, comme rappelé dans le plan national de rénovation énergétique lancé en mai 2018. Si l'objectif est extrêmement ambitieux au regard des 30 000 rénovations BBC réalisées annuellement à date, nous avons toutefois la conviction qu'il est possible d'accroître significativement ce nombre de rénovations. Pour ce faire, il faut avant tout viser des travaux par étapes BBC compatibles, les plus à même de répondre à la réalité financière des maîtres d'ouvrage et les inscrire dans un parcours de rénovation dans un temps toutefois limité.

NOS PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR Y PARVENIR

- SUR LE MIX ÉNERGÉTIQUE -

- → Raisonner avant tout en besoin de puissance pour assurer la pleine sécurité d'approvisionnement de la France, en tout temps et en tout lieu
- → Valoriser les synergies entre les réseaux, en s'appuyant notamment sur la complémentarité des énergies et leur capacité d'intégration des EnR
- → Avant tout nouvel investissement, notamment dans le cadre du développement de la chaleur renouvelable, re-questionner le potentiel de verdissement des réseaux gaz existants

- SUR LA BAISSE DES BESOINS -

- → Travailler prioritairement à la baisse durable des besoins en axant les efforts sur le bâti et les systèmes
- → Réaffirmer l'objectif d'un parc 100% BBC rénové en 2050, correspondant à une consommation en énergie primaire de 80 kWh/m².an
- → Privilégier la rénovation filière par filière, chaque énergie/vecteur énergétique devant assumer la responsabilité de la mise à niveau de son parc, pour optimiser les coûts et l'efficacité
- → Acter que toute rénovation ne peut engendrer la dégradation de l'étiquette énergie du bien et de son étiquette climat
- * Prolonger dans la durée les **dispositifs d'accompagnement financier** (CITE et sa transformation en prime, ECO-PTZ, TVA à taux réduit, CEE...) en les fléchant vers les travaux les plus efficaces (meilleur ratio coût/efficacité)



- SUR LE DÉVELOPPEMENT DES RENOUVELABLES -

- → Soutenir le développement des gaz verts français afin qu'à l'horizon 2050 le gaz fossile importé ait été remplacé par un gaz vert local et renouvelable
 - Lancer un plan stratégique de filière des gaz renouvelables couvrant la méthanisation, filière à l'œuvre dans les territoires, mais également le développement de l'hydrogène renouvelable
 - Rendre opérationnel le droit à l'injection prévu par la loi Hydrocarbures pour que chaque projet dont la viabilité a été démontrée puisse pleinement se développer
 - Rationnaliser les voies de financement et requestionner, aux côtés des banques, la part des fonds propres
 - Préparer la voie de tous les gaz renouvelables au travers du PowerToGas, de la pyrogazéification et de la méthanation en inscrivant un objectif dans la PPE 2028 et en favorisant les expérimentations et démonstrateurs au cœur des territoires à l'instar de GRHYD, Jupiter 1000 et GAYA
- → Considérer les réseaux de gaz comme vecteur de chaleur renouvelable, au même titre que les réseaux de chaleur urbain (l'utilisation de l'énergie au plus près des points de consommations minimisant les pertes inévitables de chaleur dans un réseau de chaleur) et renforcer le fonds chaleur de l'Ademe dont les crédits alloués à la méthanisation pour permettre de faire émerger l'ensemble des projets

QUELS OBJECTIFS CHIFFRÉS POUR LA RÉVISION DE LA SNBC ET DE LA PPE ?

A ce jour et notamment pour répondre aux besoins hivernaux et assurer la sécurité d'approvisionnement de notre pays, le gaz occupe une place centrale dans notre mix énergétique. Pour rappel, le réseau gazier permet de délivrer jusqu'à 180 GW, à comparer avec les 100 GW de capacité de production du réseau électrique, à la pointe hivernale.

Même si une forte baisse des consommations est visée, notre mix énergétique restera durablement thermosensible et le recours au gaz restera nécessaire. Il ne s'agira toutefois plus de gaz naturel comme actuellement mais de gaz renouvelable, produit dans une logique vertueuse d'économie circulaire, au cœur des territoires et au plus près des besoins.

- CONCERNANT LA SNBC - À L'HORIZON 2050 -

- Au total, nous suggérons de viser, à isopérimètre d'usages, un objectif de division par 2 des consommations de gaz telle qu'attendue par la LTECV (par rapport à l'année de référence 2012), répartis en 105 TWh pour l'industrie, 105 TWh pour le résidentiel/ tertiaire; soit 210 TWh PCS à comparer aux 420 TWh PCS consommés en 2012 pour ces usages et 90 TWh de nouveaux usages pour la mobilité.
- Cet objectif cumulé de 300 TWh PCS de gaz en 2050, s'inscrit pleinement dans la réalité de la production de gaz renouvelables en 2050, en n'ayant recours qu'à 65% du potentiel mobilisable (source Ademe, 'mix 100% gaz renouvelable', février 2018).

- À PROPOS DE LA PPE -

- Concernant la PPE 2019-2023
 - L'objectif de 8TWh en 2023, tel qu'actuellement inscrit dans la PPE semble en parfaite adéquation avec les avancées de terrain. Coénove propose donc de maintenir cet objectif à cette échéance.
- → Concernant la PPE 2024-2028
 - Un objectif de 50 TWh de biométhane injecté en 2028 serait en ligne avec la trajectoire proposée pour 2050 mais également avec le potentiel mis en avant par l'étude de l'Ademe et avec la courbe d'évolution des projets dans la file d'attente des gestionnaires de réseaux (plus de 550 projets mi-octobre 2018 représentant plus de 11 TWh).
 - De plus, afin de voir émerger les autres gaz verts que sont l'hydrogène renouvelable ou encore le méthane de synthèse et se mettre dans la trajectoire de la neutralité carbone, fixer un objectif pour 2028 leur développement. Vus les pilotes et démonstrateurs à ce jour, cet objectif devrait avoisiner les 5 TWh en 2028.

Un objectif minimal de 55 TWh
de gaz renouvelables à échéance 2028
devrait donc être inscrit dans la PPE



5 EN QUELQUES MOTS

La définition sur le long terme de la politique énergétique française doit impérativement garantir l'équilibre entre l'offre et la demande et recourir à des moyens de production pilotables, facilement mobilisables, stockables et adaptables en temps réel aux fluctuations de la demande tant à la baisse qu'à la hausse.

Nous avons la profonde conviction que, dans cette politique énergétique efficace, la place du gaz restera indispensable, pour passer les pointes hivernales qu'une électrification massive ne ferait que renforcer malgré les efforts d'efficacité énergétique, avec le développement des ENR électriques (éolien, solaire) non programmables par essence.

A l'horizon 2050, la transformation du parc résidentiel et tertiaire au travers de sa rénovation et les efforts poursuivis dans la construction neuve auront contribué à réduire les besoins, mais pour autant l'énergie gaz se positionnera durablement comme :

- Vecteur de chaleur renouvelable aux côtés des réseaux de chaleur urbains (RCU) en s'appuyant d'ores et déjà sur un maillage réseau efficient
- Appui aux EnR électriques au travers du PowerToGas en valorisant l'énergie électrique excédentaire et en la transformant en énergie stockable permettant de répondre aux besoins intersaisonniers

Enfin, la production locale de gaz renouvelables apporte bien plus qu'une simple molécule d'énergie. Les externalités positives sont nombreuses : voie efficace de traitement des déchets organiques, production d'amendement de sols, soutien à la filière agricole, service aux réseaux électriques... Autant de plus-values qui contribueront à créer, d'ici 2050, 100 000 emplois directs et indirects (source Syndicat des Energies Renouvelables) et à rééquilibrer la balance commerciale française en visant notre indépendance gazière.

La place allouée au gaz dans la PPE et la SNBC doit donc rester à la hauteur des atouts de cette énergie qui a su prendre le virage de la transition énergétique en entamant sa décarbonation pour devenir à terme pleinement renouvelable.

